

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
Par téléconférence – 21 novembre 2018 – 18 h 00 à 19 h 45

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Lucien Sonier, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Michael MacMullin, Gaëtan Guérette et Tina Soucy.

Absent :

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne, Susan Layton, Laragh Dooley, Scott Allaby et Crispina Caballero.

Également présents à la réunion : Conrad Ferguson (cabinet Morneau Shepell)

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 21 novembre 2018 comprenant le mémoire du président et chef de la direction en date du 21 novembre 2018 concernant le réexamen des taux de cotisation de 2019 ayant le statut de recommandations du groupe de travail soit adopté tel qu'il a été rédigé.

Une objection à la motion susmentionnée est enregistrée.

2. Déclaration de conflits d'intérêts

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

3. Mémoire concernant le réexamen des taux de cotisation de 2019 ayant le statut de recommandations du groupe de travail

Le président et chef de la direction donne un aperçu du mémoire, qui comprend une mise à jour sur l'état des modifications législatives en cours. Il indique que le texte du projet de loi a permis de donner confiance aux actuaire pour qu'ils réduisent les engagements qui avaient été inscrits, en présumant qu'il n'y aurait pas de modifications législatives. Plus spécifiquement, les actuaire ont examiné le texte du projet de loi et recommandent une réduction de 0,27 \$ aux taux de 2019, à condition que le projet de loi soit adopté par le gouvernement (sans modification importante). En conséquence, toute réduction des taux n'entrerait en vigueur qu'une fois que le projet de loi aura reçu la sanction royale.

Le conseil fait part de ses préoccupations concernant les fluctuations du marché, la situation de gouvernement minoritaire et son désir de surveiller l'effet des modifications législatives pendant quelque temps avant de rajuster les taux.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La mesure recommandée dans le mémoire visant à réduire les taux de 2019 de 0,27 \$ soit rejetée.

De plus, il est recommandé que la direction fournisse au conseil de plus amples renseignements et analyses sur cette proposition.

4. Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT